

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 844

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou,
M. Tesson, M. Tonussi et M. Salmon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	11 400 000
Préparation et emploi des forces	11 400 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	11 400 000	11 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France consacre chaque année plusieurs millions d'euros à sa contribution à l'Agence européenne de défense (AED), fixée à 11,4 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2026, soit une augmentation de 2,4 millions d'euros par rapport au budget de l'année précédente.

Cette dépense ne présente pourtant ni utilité stratégique ni intérêt opérationnel pour notre pays, qui dispose déjà d'une industrie de défense complète et souveraine. Avec le Rafale, le char Leclerc, le canon Caesar, les sous-marins Barracuda et le futur porte-avions de nouvelle génération, la France est la première puissance militaire européenne et n'a nul besoin d'une agence communautaire pour garantir son autonomie stratégique.

L'Agence européenne de défense, structure intergouvernementale dépourvue de pouvoir décisionnel, ne joue aucun rôle concret dans le renforcement de nos capacités. Son existence sert uniquement de prétexte à l'Union européenne pour étendre au mépris des traités son champ d'action au domaine de la défense.

À l'inverse, nos forces terrestres manquent de crédits pour assurer le maintien en condition opérationnelle de leurs matériels, indispensable à la préparation opérationnelle, à la disponibilité des équipements et à la montée en puissance de l'armée de Terre.

Cet amendement vise donc à supprimer la contribution française à l'AED prévue à l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » à hauteur de 11 400 000 euros pour allouer les fonds à l'action 2 « Préparation des forces terrestres » du programme 178 « Préparation et emploi des forces ».